

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3071

4 décembre 2013

SOMMAIRE

Alphacom Holding S.A.	147362	Etudes et Environnement S.à r.l.	147372
ASM Services S.à r.l.	147362	Euler Hermes Luxembourg Holding S.à r.l.	147367
Asteco S.A.	147362	Euro-Getränke A.G.	147372
Athena Café s.à r.l.	147362	Europa Transport S.A.	147371
CNOOC Luxembourg Holding S.à r.l. ..	147366	Europe Brands S.à r.l.	147367
Compagnie de la Mode S.A.	147372	Euro Tech Machines Sàrl	147367
Concept ATS S.A.	147370	Fédération Nationale des Cheminots et des Travailleurs du Transport Luxem- bourgeois	147372
CTH-Online S.A.	147369	Five Arrows Principal Investments Inter- national Feeder II S.C.A. SICAR	147365
CWI Holding S.A.	147369	Five Arrows Principal Investments Inter- national Feeder S.C.A. SICAR	147365
Dbor S. à r.l.	147370	Five Arrows Secondary Opportunities III Feeder S.C.A. SICAR	147365
DB Project S.A.	147366	GLG International S.A.	147366
Deanery Estates S.à r.l.	147368	Hemelbaan S.A.	147363
Deanery Holdings S.à r.l.	147369	Hemelbaan S.A.	147362
Deanery Participation S.à r.l.	147385	Hephisie de Crifor S.A.	147363
Defi3 Alpha Lux	147365	HG Constructions G.m.b.H.	147363
Detalux Capital	147370	Hull No 2313 S.A.	147385
Detalux GP	147408	Hull No 2314 S.A.	147398
Detalux Holdings LP	147366	Hydro-Get Environmental Investment S.A.	147363
Développement Immobilier S.A.	147370	iFLOW	147364
D'Millen Immobilière S.à.r.l.	147369	Inter-Corus Finance Control S.A.	147364
Dollar Financial Luxembourg	147366	JP Commercial V S.à r.l.	147364
EE Investment S.A.	147371	K-Development Immo S.A.	147364
E H B Immobilière	147368	Locautovalen	147364
Eich Immo S.A.	147371	Meridian Holding S.à r.l.	147373
Eiffel Titrisation S.A.	147368	OCM Winnersh Topco S.à r.l.	147380
Elabur Holding S.A.	147371	Trek Invest S.A.	147396
Elabur Holding S.A.	147371		
Elgetec S.A.	147370		
EMF Luxembourg S.A.	147408		
E-Nurse	147368		
Erica S.à r.l.	147372		
Esplanade Germany S.à r.l.	147367		

ASM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013153253/12.

(130187798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Athena Café s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 14, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 168.825.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153256/10.

(130188083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Asteco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 127.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153254/10.

(130188057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Alphacom Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 36.346.

Das Mandat der Fides Inter-Consult S.A. als Aufsichtskommissar der Alphacom Holding S.A., RCS Luxembourg B 36346, wird mit sofortiger Wirkung niedergelegt.

Luxemburg, den 29.10.2013.

Georges Majerus / Christelle Ferry

Director / Managing Director

Référence de publication: 2013153239/12.

(130188200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Hemelbaan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153489/10.

(130187807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Hephisie de Crifor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 157.166.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153490/10.

(130187933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

HG Constructions G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 36, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 118.488.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153492/10.

(130187686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Hydro-Get Environmental Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 55.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153504/10.

(130187636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Hemelbaan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.332.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 4 novembre 2013 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de la société MONTBRUN REVISION Sàrl, dont le mandat n'a pas été reconduit:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013153488/24.

(130187806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Inter-Corus Finance Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 38.309.

Hiermit lege ich mein Mandat als Verwaltungsrat der Inter-Corus Finance Control S.A., RCS Luxembourg B 38309, mit sofortiger Wirkung nieder.

Luxemburg, den 29.10.2013.

Yvette Verschuren.

Référence de publication: 2013153522/10.

(130188203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

JP Commercial V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 129.113.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1639 du 3 août 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP Commercial V S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2013153538/15.

(130187712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

K-Development Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 144.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153541/10.

(130187748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Locautovalen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 128.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153575/10.

(130188353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

iFLOW, Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R.C.S. Luxembourg B 155.874.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153930/9.

(130188930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 144.538.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 10 Septembre 2013

Le siège social de la société a été transféré de L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Five Arrows Principal Investments International Feeder S.C.A. SICAR
Five Arrows Managers
Signature

Référence de publication: 2013153904/15.

(130188439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Five Arrows Secondary Opportunities III Feeder S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 163.350.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 10 Septembre 2013

Le siège social de la société a été transféré de L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Five Arrows Secondary Opportunities III S.C.A. SICAR
Five Arrows Managers
Signature

Référence de publication: 2013153906/15.

(130188420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Five Arrows Principal Investments International Feeder II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 144.541.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 10 Septembre 2013

Le siège social de la société a été transféré de L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Five Arrows Principal Investments International Feeder II S.C.A. SICAR
Five Arrows Managers
Signature

Référence de publication: 2013153903/15.

(130188435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Defi3 Alpha Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 129.348.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154071/9.

(130189056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

**DB Project S.A., Société Anonyme,
(anc. GLG International S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 148.573.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013154070/12.

(130188878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Dollar Financial Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 3.059.243,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.964.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013154066/10.

(130188544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Deltalux Holdings LP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.356.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013154065/15.

(130188949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

CNOOC Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.323.

Il résulte d'un contrat de cession de parts que les deux associés de la Société Marjorie ALLO et Christophe MAILLARD, ont transféré avec effet au 29 octobre 2013, toutes les parts sociales qu'ils détenaient dans la Société, à savoir 6.250 parts sociales chacun, soit 12.500 parts sociales, à CNOOC Luxembourg S.à r.l., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.327.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est CNOOC Luxembourg S.à r.l.

Le 6 novembre 2013.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013154046/17.

(130189147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Europe Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.482.

—
RECTIFICATIF

Le prénom de la gérante de classe A nommée par les résolutions de l'associé unique signées en date du 3 mai 2013 a été rectifié le 25 septembre 2013 sous le numéro L130163746 de "Dessi" par "Desislava Aleksandrova" mais il comporte encore une erreur d'épellation. Le prénom doit s'écrire avec un k et non pas un x et par conséquent le nouveau prénom se lira désormais "Desislava Aleksandrova".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Marie Eve Delpech

Le mandataire

Référence de publication: 2013154091/17.

(130189103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Euro Tech Machines Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 147.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013154090/10.

(130188621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Esplanade Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 136.086.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013154088/15.

(130188866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Euler Hermes Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 79.763.950,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 165.303.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 04 novembre 2013

Le gérant unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154089/12.

(130189111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Eiffel Titrisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 151.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 novembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013154087/11.

(130188581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

E-Nurse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue de Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 137.261.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 17 octobre 2013 que les décisions suivantes ont été prises:

Accepter la démission de M. Didier STAS du poste de gérant administratif de la société avec effet au 17 octobre 2013;

Nommer Mme Cora MAGLO, née le 6 octobre 1985, ayant son adresse professionnelle au 20, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, en tant que gérante administrative de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Reconnaître que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Jérémie Joiris, gérant technique; et
- Mme Cora Maglo, gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013154085/18.

(130189031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

E H B Immobilière, Société Civile.

Siège social:
R.C.S. Luxembourg E 1.401.

Les associés de la Société de droit luxembourgeois, E H B Immobilière S.C., ont nommé, lors de leur réunion du 25 octobre 2013 et en conformité avec l'article 11bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés et associations, comme gérant de la société Mr. Jochen Begas, 6990 Hostert, Luxembourg, Rue Principale 9A.

Référence de publication: 2013154084/10.

(130188781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Deanery Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 132.680.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013154059/15.

(130188897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

CTH-Online S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.323.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2013 que:

- Monsieur Thierry Hellers, né le 13.09.1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur André Crassaerts, démissionnaire et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.11.2013.

G.T. Experts Comptables sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013154053/15.

(130188815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

D'Millen Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5425 Gostingen, 14, Burgaass.
R.C.S. Luxembourg B 30.598.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2013154055/10.

(130188470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

CWI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 139.296.

- L'adresse de Monsieur Philippe Pedrini, Administrateur de catégorie B et Président du Conseil d'Administration de la Société, est désormais la suivante:

81 rue du Pannebourg, B-6700 Waltzing, Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013154054/14.

(130188747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Deanery Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.704,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 131.736.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013154060/15.

(130188907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Dbor S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 131.452.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154057/10.

(130188842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Concept ATS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.958.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154050/10.

(130189144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Deltalux Capital, Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.357.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013154062/15.

(130188924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Développement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 114.243.

Le Bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154073/10.

(130188847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Elgetec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 428, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 65.574.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154100/9.

(130188795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

EE Investment S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 163.945.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013154093/9.
(130188809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Eich Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 159.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013154097/13.

(130188967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Elabur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.397.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154098/10.

(130189150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Elabur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.397.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154099/10.

(130189155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Europa Transport S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 33.985.

Der Domizilvertrag mit der Gesellschaft Europa Transport S.A., RC Luxembourg B 33985, bezüglich des Gesellschaftssitzes 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg wurde mit sofortiger Wirkung gekündigt.

Luxemburg, den 29.10.2013.
FIDES INTER-CONSULT S.A.
Georges Majerus / Christelle Ferry
Director / Managing Director

Référence de publication: 2013154112/12.

(130188612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Euro-Getränke A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.
R.C.S. Luxembourg B 91.919.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013154111/9.
(130188810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Etudes et Environnement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 10, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 99.615.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ordre
PRODESSE Sàrl

Référence de publication: 2013154110/11.

(130188881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Erica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 176.739.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2013

L'Assemblée nomme aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée Monsieur Alphonse MANGEN, 147, rue de Warken, L-9088, Ettelbruck, Dominique REGOUT, 304, Chaussée de Malines, 1950, Kraainem et Madame Fabienne ROLIN JACQUEMYNS REGOUT, 304, Chaussée de Malines, 1950, Kraainem.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013154107/14.

(130188468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Fédération Nationale des Cheminots et des Travailleurs du Transport Luxembourgeois, Société Coopérative.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 27, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 5.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154115/10.

(130188558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Compagnie de la Mode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 47.294.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154048/10.

(130188453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Meridian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 154.555.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Apax NXP US VII, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, registered with the Register of Commerce of the Cayman Islands under number 18065, holding 691,464,624 shares in the share capital of the Company,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Apax NXP VI A L.P., a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, London, United Kingdom, registered with the Register of Commerce of the United Kingdom under number LP11590, holding 5,180,031,604 shares in the share capital of the Company,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Apax NXP VA L.P., a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, London, United Kingdom, registered with the Register of Commerce of the United Kingdom under number LP11592, holding 1,188,524,832 shares in the share capital of the Company,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Apax NXP VI 1 L.P., a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, London, United Kingdom, registered with the Register of Commerce of the United Kingdom under number LP11589, holding 6,445,316 shares in the share capital of the Company,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and

Apax NXP VB-2 L.P., a limited partnership governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, London, United Kingdom, registered with the Register of Commerce of the United Kingdom under number LP11591, holding 713,002,884 shares in the share capital of the Company,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being all the shareholders (the "Shareholders") of Meridian Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.555 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 July 2010, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 1837, page 88141 dated 8 September 2010 (the "Articles"). The Articles have been amended several times and for the last time by a notarial deed of the notary Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 March 2013, published in the Memorial under number 1287, page 61289, dated 31 May 2013.

The Shareholders declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda

A. To resolve that the amount of five million six hundred ninety thousand eight hundred thirty-five Euros (EUR 5,690,835) from the current available profits of the Company be allocated to the legal reserve account of the Company.

B. To approve the determination by resolution of the board of managers passed on 19 September 2013 of a Total Redemption Amount (as defined in the Articles) of eighty-three million four hundred ninety-two thousand seven hundred eighty-four Euros and seventy-six Euro cents (EUR 83,492,784.76).

C. To acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on 19 September 2013 and based on interim accounts dated 19 September 2013 of each of the one billion nine hundred forty-four million eight hundred sixty-seven thousand three hundred fifteen (1,944,867,315) D Shares in the Company with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "Repurchased Shares") at a rounded price of four twenty-nine Euro cents (EUR 0.0429) per share. Out of the Total Redemption Amount, twenty-five million nine hundred fifty-nine thousand two hundred fifty-four U.S. dollars and seven cents (USD 25,959,254.07) (nineteen million four hundred forty-eight thousand six hundred seventy-three Euros and fifteen Euro cents (EUR 19,448,673.15)) constitutes the total par value of the Repurchased Shares, two million five hundred ninety-five thousand nine hundred twenty-five U.S. dollars and forty-one cents (USD 2,595,925.41) (one million nine hundred forty-four thousand eight hundred sixty-seven Euros and thirty-two Euro cents (EUR 1,944,867.32)) constitutes the repayment of the legal reserve and eighty-two million eight hundred eighty-seven thousand four hundred five U.S. dollars and sixty-three cents (USD 82,887,405.63) (sixty-two million ninety-nine thousand two hundred forty-four Euros and twenty-nine Euro cents (EUR 62,099,244.29)) constitutes the total partial liquidation bonus (EUR amounts are calculated on the basis of an agreed exchange rate of USD 1 = EUR 0.7492);

D. To complete the consequent reduction of the Company's corporate capital by an amount of nineteen million four hundred forty-eight thousand six hundred seventy-three Euros and fifteen Euro cents (EUR 19,448,673.15) to fifty-eight million three hundred forty-six thousand nineteen Euros and forty-five Euro cents (EUR 58,346,019.45) by the cancellation of the Repurchased Shares, and the subsequent reduction of legal reserve by an amount of one million nine hundred forty-four thousand eight hundred sixty-seven Euros and thirty-two Euro cents (EUR 1,944,867.32) and related repayment to the shareholders.

E. To amend the articles of incorporation of the Company to reflect the proposed resolutions.

F. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting of Shareholders resolved that that the amount of five million six hundred ninety thousand eight hundred thirty-five Euros (EUR 5,690,835) from the current available profits of the Company be allocated to the legal reserve account of the Company.

Second resolution

The meeting of Shareholders resolved that the determination by resolution of the board of managers passed on 19 September 2013 of a Total Redemption Amount (as defined in the Articles) of eighty-three million four hundred ninety-two thousand seven hundred eighty-four Euros and seventy-six Euro cents (EUR 83,492,784.76) is approved.

Third resolution

The meeting of Shareholders resolved to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers on 19 September 2013 and based on interim accounts dated 19 September 2013 of each of the one billion nine hundred forty-four million eight hundred sixty-seven thousand three hundred fifteen (1,944,867,315) D Shares in the Company with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "Repurchased Shares") at a rounded price of four twenty-nine Euro cents (EUR 0.0429) per share. Out of the Total Redemption Amount, twenty-five million nine hundred fifty-nine thousand two hundred fifty-four U.S. dollars and seven cents (USD 25,959,254.07) (nineteen million four hundred forty-eight thousand six hundred seventy-three Euros and fifteen Euro cents (EUR 19,448,673.15)) constitutes the total par value of the Repurchased Shares, two million five hundred ninety-five thousand nine hundred twenty-five U.S. dollars and forty-one cents (USD 2,595,925.41) (one million nine hundred forty-four thousand eight hundred sixty-seven Euros and thirty-two Euro cents (EUR 1,944,867.32)) constitutes the repayment of the legal reserve and eighty-two million eight hundred eighty-seven thousand four hundred five U.S. dollars and sixty-three cents (USD 82,887,405.63) (sixty-two million ninety-nine thousand two hundred forty-four Euros and twenty-nine Euro cents (EUR 62,099,244.29)) constitutes the total partial liquidation bonus (EUR amounts are calculated on the basis of an agreed exchange rate of USD 1 = EUR 0.7492).

Fourth resolution

The meeting of Shareholders resolved to reduce the Company's corporate capital by an amount of nineteen million four hundred forty-eight thousand six hundred seventy-three Euros and fifteen Euro cents (EUR 19,448,673.15) to to fifty-eight million three hundred forty-six thousand nineteen Euros and forty-five Euro cents (EUR 58,346,019.45) by the cancellation of the Repurchased Shares.

The meeting of the Shareholders resolved to reduce the legal reserve by an amount of one million nine hundred forty-four thousand eight hundred sixty-seven Euros and thirty-two Euro cents (EUR 1,944,867.32) by repayment to the shareholders pro rata their shareholding.

Fifth resolution

The meeting of Shareholders resolved to amend article 6.1.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **6.1.1.** The corporate capital is fixed at to fifty-eight million three hundred forty-six thousand nineteen Euros and forty-five Euro cents (EUR 58,346,019.45) represented by:

- 1,944,867,315 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 1,944,867,315 class B ordinary shares (the "B Shares"), and
- 1,944,867,315 class C ordinary shares (the "C Shares").

each having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles, (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholder"."

The meeting of Shareholders further resolved to amend article 6.1.3 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **6.1.3.** The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (an "Share Redemption") in the following order:

- the C shares;
- the B shares; and
- the A shares.

Upon an Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

In these Articles:

"Interim Accounts" are management accounts of the Company;

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction, the legal reserve reduction and any share premium relating to the class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

Available Amount = (W + X + Y) - Z where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the Interim Accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which only relates to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount of the share capital reduction, the legal reserve reduction and of any share premium relating to the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these Articles;

"Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Board of Managers and approved by general meeting of the Shareholders, not exceeding the Available Amount;

"Redemption Price" equals the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares."

The meeting of Shareholders finally resolved to amend article 13 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **Art. 13. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose, if they think it is appropriate, that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 9 paragraph 3 above and in accordance with the following provisions:

(a) First, the holders of A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders

of C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares.

(b) After the distribution set out under (a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of C Shares (if the C Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the B Shares; if the B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s)."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

Apax NXP US VII, L.P., un limited partnership, régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Walker House, KY -George Town, Grand Cayman, enregistré auprès du registre de commerce des Iles Cayman sous le numéro 18065, détenant 691.464.624 parts sociales dans le capital social de la Société,

ici représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Apax NXP VI A L.P., un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Royaume-Uni, enregistré auprès du registre de commerce du Royaume-Uni sous le numéro LP11590, détenant 5.180.031.604 parts sociales dans le capital social de la Société,

ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Apax NXP VA L.P., un limited partnership, régi par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Royaume-Uni, enregistré auprès du registre de commerce du Royaume-Uni sous le numéro LP11592, détenant 1.188.524.832 parts sociales dans le capital social de la Société,

ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Apax NXP VI 1 L.P., un limited partnership, régi par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Royaume-Uni, enregistré auprès du registre de commerce du Royaume-Uni sous le numéro LP11589, détenant 6.445.316 parts sociales dans le capital social de la Société,

ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, et

Apax NXP VB-2 L.P., un limited partnership, régi par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Royaume-Uni, enregistré auprès du Registre de commerce du Royaume-Uni sous le numéro LP11591, détenant 713.002.884 parts sociales dans le capital social de la Société,

ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

étant tous les associés (les "Associés") de Meridian Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.555 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juillet 2010 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1837, page 88141, en date du 8 septembre 2010, (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en date du 14 mars 2013, publié au Mémorial sous le numéro 1287, page 61289, en date du 31 mai 2013.

Les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(A) Décider que le montant de cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille huit cent trente-cinq euros (5.690.835 EUR) issu des actuels profits disponibles de la Société soit alloué au compte de la réserve légale de la Société.

(B) Approuver la détermination par résolution du conseil de gérance passée le 19 septembre 2013 d'un Montant Total de Rachat (tel que défini dans les Statuts) de quatre-vingt trois millions quatre cent douze mille sept cent quatre-vingt quatre euros et soixante-seize centimes d'euro (83.492.784,76 EUR).

(C) Prendre acte et approuver le rachat par la Société en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée le 19 septembre 2013 et basée sur les comptes intérimaires datés du 19 septembre 2013 de chacune des un milliard neuf cent quarante-quatre millions huit cent soixante-sept mille trois cent quinze (1.944.867.315) parts sociales D de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") et rachetées au prix arrondi de quatre vingt-neuf centimes d'euros (0,0429 EUR) par part sociale. Du Montant Total de Rachat, vingt-cinq millions neuf cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-quatre dollars U.S. et sept cents (25.959.254.07 USD) (dix-neuf millions quatre cent quarante-huit six cent soixante-treize euros et quinze centimes d'euro (19.448.673,15 EUR)) constituent la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées, deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent vingt-cinq dollars U.S. et quarante et un cents (2.595.925.41 USD) (un million neuf cent quarante-quatre mille huit cent soixante-sept euros et trente-deux centimes d'euro (1.944.867,32 EUR)) constituent le remboursement de la réserve légale et quatre-vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinq euros dollars U.S. et soixante-trois cents (82.887.405,63 USD) (soixante-deux millions quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-quatre euros et vingt-neuf centimes d'euro (62.099.244,29 EUR)) constituent le montant total de bonus de liquidation partielle (les montants en EUR sont calculés sur la base d'un taux de change agréé de 1 USD = 0,7492 EUR).

(D) Réaliser la réduction conséquente du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions quatre-cent quarante-huit mille six cent soixante-treize euros et quinze centimes d'euro (19.448.673,15 EUR) afin de le porter à cinquante-huit millions trois cent quarante-six mille dix-neuf euros et quarante-cinq centimes d'euro (58.346.019.45 EUR) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées, et la subséquente réduction de la réserve légale d'un montant de un million neuf cent quarante-quatre mille huit cent soixante-sept euros et trente-deux centimes d'euro (1.944.867,32 EUR).

(E) Modifier les statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées.

(F) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des Associés a décidé que le montant de cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille huit cent trente-cinq euros (5.690.835 EUR) issu des actuels profits disponibles de la Société soit alloué au compte de la réserve légale de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée des Associés a décidé que la détermination faite par résolution du conseil de gérance passée le 19 septembre 2013 d'un Montant Total de Rachat (tel que défini dans les Statuts) de quatre-vingt trois millions quatre cent douze mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-seize centimes d'euro (83.492.784,76 EUR) est approuvée.

Troisième résolution

L'assemblée des Associés a décidé de prendre acte et d'approuver le rachat par la Société en vertu d'une résolution du conseil gérance passée le 19 septembre 2013 et basée sur les comptes intermédiaires datés du 19 septembre 2013 de chacune des un milliard neuf cent quarante-quatre millions huit cent soixante-sept mille trois cent quinze (1.944.867.315) parts sociales D de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") et rachetées au prix arrondi de quatre vingt-neuf centimes d'euros (0,0429 EUR) par part sociale. Du Montant Total de Rachat, vingt-cinq millions neuf cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-quatre dollars U.S. et sept cents (25.959.254,07 USD) (dix-neuf millions quatre cent quarante-huit six cent soixante-treize euros et quinze centimes d'euro (19.448.673,15 EUR)) constituent la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées, deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent vingt-cinq dollars U.S. et quarante et un cents (2.595.925,41 USD) (un million neuf cent quarante-quatre mille huit cent soixante-sept euros et trente-deux centimes d'euro (1.944.867,32 EUR)) constituent le remboursement de la réserve légale et quatre-vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinq euros dollars U.S. et soixante-trois cents (82.887.405,63 USD) (soixante-deux millions quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-quatre euros et vingt-neuf centimes d'euro (62.099.244,29 EUR)) constituent le montant total de bonus de liquidation partielle (les montants en EUR sont calculés sur la base d'un taux de change agrégé de 1 USD = 0,7492 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée des Associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions quatre-cent quarante-huit mille six cent soixante-treize euros et quinze centimes d'euro (19.448.673,15 EUR) afin de le porter à cinquante-huit millions trois cent quarante-six mille dix-neuf euros et quarante-cinq centimes d'euro (58.346.019,45 EUR) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

L'assemblée des Associés a également décidé de réduire la réserve légale d'un montant de un million neuf cent quarante-quatre mille huit cent soixante-sept euros et trente-deux centimes d'euro (1.944.867,32 EUR) par remboursement aux associés au prorata de leur détention.

Cinquième résolution

L'assemblée des Associés a décidé de modifier l'article 6.1.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **6.1.1.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante-huit millions trois cent quarante-six mille dix-neuf euros et quarante-cinq centimes d'euro (58.346.019,45 EUR) représenté par:

- 1.944.867.315 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 1.944.867.315 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B"); et
- 1.944.867.315 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");

ayant chacune une valeur nominale d'un Centime d'Euro (0,01 EUR) chacune et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»."

L'assemblée des Associés a également décidé de modifier l'article 6.1.3 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **6.1.3.** Le capital social de la Société pourra être uniquement réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant:

- les Parts Sociales C;
- les Parts Sociales B; et
- les Parts Sociales A.

Au moment où un Rachat de Parts Sociales devient effectif, les détenteurs des Parts Sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts Sociales (les "Parts Sociales Rachetées") recevront en paiement le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.

Dans les présents Statuts:

"Comptes Intérimaires" sont les comptes de gestion de la Société;

"Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes suivant les Statuts, augmentés de (i) toutes réserve distribuables (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par tout montant de la réduction de capital social, de la réduction de la réserve légale et de toute prime d'émission liés à la catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii)

toutes sommes devant être mises en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute, sans double comptage), pour que:

Montant Disponible = $(W+X+Y) \cdot Z$ et W, X, Y et Z sont les montants suivants pris des Comptes Intérimaires sans double comptage:

"W" signifie les bénéfices nets de la Société y compris les bénéfices reportés soustraits toutes pertes de la Société y compris les pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables de la Société autre que tous premia inclus dans Y, et, pour éviter tout doute, autre que toute prime d'émission liée uniquement aux parts sociales autres que les Parts Sociales Rachetées;

"Y" signifie le montant de la réduction du capital social, de la réduction de la réserve légale et de la prime d'émission concernant les Parts Sociales Rachetées;

"Z" signifie toutes sommes qui doivent être placées dans ou retenues sur une réserve non-distribuable en vertu des exigences légales ou des présents Statuts;

"Montant Total de Rachat" est le montant déterminé par les résolutions du Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, et n'excédant pas le Montant Disponible;

"Prix de Rachat" équivaut au Montant Total de Rachat divisé par le nombre de Parts Sociales Rachetées."

L'assemblée des Associés a enfin décidé de modifier l'article 13 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **Art. 13. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer, si il le considère approprié, que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 9 paragraphe 3 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales B auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales C auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de (a) devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des catégories de Parts Sociales.

(b) Suite à la distribution décrite au (a) ci-dessus, tous les revenus restants disponibles pour une distribution supplémentaire ("Excès") dans la Société, s'il y en a, devront être payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C (ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Pour éviter tout doute, les paiements effectués en vertu du (b) devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des Catégories de Parts Sociales.

Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associé(s)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. LAC/2013/43218. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146879/397.

(130179596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

OCM Winnersh Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.112.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of October,

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Winnersh Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.112, incorporated on July 3, 2013 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2276 of September 17, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.690 and having a share capital amounting to EUR 12,500 (the OPPS VIIIb);

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

OPPS VIIIb, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The twelve thousand five hundred (12,500.-) shares of the Company with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. suppression of the nominal value of the shares issued by the Company and conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500.-) shares of the Company into fifty thousand (50,000.-) without designation of nominal value, in order to set the Company's share capital at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-), represented by fifty thousand (50,000) shares, without designation of nominal value;

3. increase of the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand one hundred seventy nine Pound Sterling (GBP 19,179.-) so as to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) represented by fifty thousand (50,000.-) shares, in registered form, without designation of nominal value, to an amount of thirty one thousand six hundred seventy nine Pound Sterling (GBP 31,679.-), by way of the issuance of seventy six thousand seven hundred sixteen (76,716.-) new ordinary shares;

4. subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 3 above;

5. subsequent amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the creation and issuance of new shares and the share capital increase, as proposed above;

6. decrease of the share capital of the Company from its present amount of thirty one thousand six hundred seventy nine Pound Sterling (GBP 31,679.-) represented by one hundred twenty six thousand seven hundred sixteen (126,716.-) shares in registered form, without designation of nominal value, all subscribed and fully paid-up, to twenty five thousand five hundred Pound Sterling (GBP 25,000.-) by way of cancellation of twenty six thousand seven hundred sixteen (26,716.-)

shares in registered form, without designation of nominal value, held by OPPS VIIIb, by repayment to OPPS VIIIb of six thousand six hundred and seventy nine Pound Sterling (GBP 6,679.-);

7. subsequent amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the cancellation of shares, as proposed above;

8. amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

9. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirements, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to suppress the nominal value of the shares issued by the Company and conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500.-) shares of the Company into fifty thousand (50,000.-) without designation of nominal value, in order to set the Company's share capital at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-), represented by fifty thousand (50,000.-) shares, without designation of nominal value.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount nineteen thousand one hundred and seventy nine Pound Sterling (GBP 19,179.-) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) represented by fifty thousand (50,000.-) shares, in registered form, without designation of nominal value, to an amount of thirty one thousand six hundred and seventy nine Pound Sterling (GBP 31,679), by way of the issuance of seventy six thousand seven hundred sixteen (76,716.-) new ordinary shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

1. OCM Luxembourg ROF VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175220 and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (ROF VI), represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to twenty four thousand eight hundred and thirty two (24,832.-) shares in registered form, without designation of nominal value, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of six thousand two hundred and eight Pound Sterling (GBP 6,208.-).

2. OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175641 and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (OPPS IX (Parallel 2)), represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred and ninety five (395.-) shares in registered form, without designation of nominal value, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of ninety-eight Pound Sterling and seventy five cent (GBP 98.75).

3. OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176362 and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (OPPS IX), represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to forty two thousand nine hundred and eighty eight (42,988.-) shares in registered form, without designation of nominal value, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of ten thousand seven hundred and forty seven Pound Sterling (GBP 10,747.-).

4. OCM Luxembourg ROF V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164509 and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (ROF V), represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to eight thousand five hundred and one (8,501.-) shares in

registered form, without designation of nominal value, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand one hundred and twenty five Pound Sterling and twenty five cent (GBP 2,125.25).

The aggregate amount of nineteen thousand one hundred seventy nine Pound Sterling (GBP 19,179.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

OPPS VIIIb, ROF VI, OPPS IX (Parallel 2), OPPS IX and ROF V, now representing the entire share capital of the Company and constituting the Meeting, have unanimously taken the following resolutions:

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles which shall read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirty one thousand six hundred and seventy nine Pound Sterling (GBP 31,679.-) represented by one hundred twenty six thousand seven hundred and sixteen (126,716.-) shares in registered form without designation of nominal value, all subscribed and fully paid-up"

Sixth resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company from its present amount of thirty one thousand six hundred and seventy nine Pound Sterling (GBP 31,679.-) represented by one hundred twenty six thousand seven hundred and sixteen (126,716.-) shares in registered form, without designation of nominal value, all subscribed and fully paid-up, to twenty five thousand Pound Sterling (GBP 25,000.-) by way of cancellation of twenty six thousand seven hundred and sixteen (26,716.-) shares in registered form, without designation of nominal value, held by OPPS VIIIb, by a repayment to OPPS VIIIb of six thousand six hundred and seventy nine Pound Sterling (GBP 6,679.-).

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles which shall read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty five thousand Pound Sterling (GBP 25,000.-) represented by one hundred thousand (100,000.-) shares in registered form without designation of nominal value, all subscribed and fully paid-up"

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of *Stibbe Avocats* in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois d'octobre,

par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Winnersh Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.112, constituée le 3 juillet 2013 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2276 daté du 17 septembre 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.690 et ayant un capital social qui s'élève à EUR 12.500 (OPPS VIIIb);

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, de résidence à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

OPPS VIIIb, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, qui représentent la totalité du capital social de la Société qui s'élève à un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. suppression de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société et conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en cinquante mille (50.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, afin de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale;

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf mille cent soixante dix-neuf livres sterling (GBP 19.179) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, au montant de trente-et-un mille six cent soixante dix-neuf livres sterling (GBP 31.679), par l'émission de soixante-seize mille sept cent seize (76.716) nouvelles parts sociales ordinaires;

4. souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 3. ci-dessus;

5. modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la création et l'émission des nouvelles Parts Sociales et l'augmentation du capital social, comme proposé ci-dessus;

6. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille six cent soixante dix-neuf livres sterling (GBP 31.679) représenté par cent vingt-six mille sept cent seize (126.716) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, à vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000) par l'annulation de vingt-six mille sept cent seize (26.716) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, détenues par OPPS VIIIb, par le remboursement à OPPS VIIIb de six mille six cent soixante dix-neuf livres sterling (GBP 6.679);

7. modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'annulation des Parts Sociales, comme proposé ci-dessus;

8. modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

9. divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales émises par la Société et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en cinquante mille (50.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, afin de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf mille cent soixante dix-neuf livres sterling (GBP 19.179) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500)

représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, au montant de trente-et-un mille six cent soixante dix-neuf livres sterling (GBP 31.679), par l'émission de soixante-seize mille sept cent seize (76.716) nouvelles parts sociales ordinaires.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et Libération

1. OCM Luxembourg ROF VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.220 et ayant un capital social qui s'élève à EUR 12.500 (ROF VI), représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, de demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à vingt-quatre mille huit cent trente-deux (24.832) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six mille deux cent huit livres sterling (GBP 6.208).

2. OCM Luxembourg OPPS IX (Parallèle 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.641 et ayant un capital social qui s'élève à EUR 12.500 (OPPS IX (Parallèle 2)), représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, de demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à trois cent quatre-vingt-quinze (395) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-dix-huit livres sterling et soixante-quinze cents (GBP 98.75).

3. OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.362 et ayant un capital social qui s'élève à EUR 12.500 (OPPS IX), représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, de demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-huit (42.988) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix mille sept cent quarante-sept livres sterling (GBP 10.747).

4. OCM Luxembourg ROF V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.509 et ayant un capital social qui s'élève à EUR 12.500 (ROF V), représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, de demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à huit mille cinq cent un (8.501) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille cent vingt-cinq livres sterling et vingt-cinq cents (GBP 2.125, 25).

Le montant total de dix-neuf mille cent soixante-dix-neuf livres sterling (GBP 19.179) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

OPPS VIIIb, ROF VI, OPPS IX (Parallèle 2), OPPS XI et ROF V, qui représentent désormais la totalité du capital social de la Société et qui forment l'Assemblée, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille six cent soixante dix-neuf livres sterling (GBP 31.679) représenté par cent vingt-six mille sept cent seize (126.716) parts sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille six cent soixante dix-neuf livres sterling (GBP 31.679) représenté par cent vingt-six mille sept cent seize (126.716) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, à vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000) par l'annulation de vingt-six mille sept cent seize (26.716) parts sociales sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, détenues par OPPS VIIIb, par le remboursement à OPPS VIIIb de six mille six cent soixante dix-neuf livres sterling (GBP 6.679).

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

Huitième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2013. Relation GRE/2013/4183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146932/293.

(130179226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Deanery Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 136.110.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013154061/15.

(130189042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Hull No 2313 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 180.965.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen,

On the thirtieth of September.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of " HULL No 2313 LLC", a company with former registered offices in the Republic of the Marshall Islands.

The meeting was opened with Mr Fabrice MAIRE, companies' manager, residing professionally in L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein, in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank FERRON, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Bob LENTZ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

I.- The present general meeting has been convened, following the general meeting of the company held in the Marshall Islands which decided, among other things, to transfer the registered office of the company from the Marshall Islands to Luxembourg and to submit the company to Luxembourg Law.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the decision taken by the sole shareholder on 27 September 2013, to transfer the registered office of the company to L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

2. Fixation of the capital at fifty thousand US Dollars (50.000,00 USD), represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, as confirmed in an assessment report by a "réviseur d'entreprise".

3. Modification of the object of the company to give it the following wording:

"The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization."

4. Complete reorganization of the articles of incorporation in order to adapt them to Luxembourg Law.

5. Appointment of three directors and one statutory auditor and determination of the duration of their mandates.

6. Determination of the registered offices.

III.- The proxies of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- The whole corporate capital being represented at this meeting and the shareholder represented declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V.- The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

First resolution:

The general meeting decides to ratify the decision taken by the sole shareholder on 27 September 2013, to transfer the registered office from the Republic of the Marshall Islands to L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, with effect as of 1 October 2013 at 00:00 a.m. Luxembourg time.

Second resolution:

The general meeting decides to fix the capital at fifty thousand US Dollars (50.000,00 USD), represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, all paid in, as confirmed in an assessment report by the "réviseur d'entreprise" Compagnie Européenne de Révision on 30 September 2013, which will be annexed to the present deed.

This assessment report concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, as stated in the draft deed of transfer of the registered office."

Third resolution:

The general meeting decides to change the object of the company to give it the following wording:

"The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company,

and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization."

Fourth resolution:

The general meeting decides to reorganize the articles of incorporation, in order to adapt them to Luxembourg Law, which articles of incorporation will from now on have the following wording:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "HULL No 2313 S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

4.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50.000.00) consisting of five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, all paid in.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company will be in registered form, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 2nd Wednesday of the month of February at two p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. The General Meeting may decide to create two categories of Directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any Director may be removed at any time by a resolution taken by the General Meeting of Shareholders. The Director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors elected by the General Meeting may meet and elect a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of Directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two Directors or by any person delegated to this effect by the Directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the Directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any Director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

10.6 Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a Shareholder nor a Director, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of Directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director or by the joint signature of two B Directors.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term one year and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in cash or in kind. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Fifth resolution:

The number of directors is fixed at three (3). The following are appointed directors:

a) ANGELMAR Corp S.A., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, represented by Mr Fernand BOZZONI, companies' manager, with professional address in L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Mr. Fabrice MAIRE, prenamed, with professional address in L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein,

c) Mr. Dominique PRUNIER, with private address at 5, rue Cardinal Mercier, F - 75009 Paris,

The Board of Directors is authorized to appoint:

- Mr. Fabrice MAIRE as manager of the seagoings of the Company. His powers will be specified by the Board of Directors.

- Mr. Fabrice MAIRE as director of daily administration. The term of this appointment will expire at the Annual General Meeting of the Company of the year 2015.

The number of statutory auditors is set at one (1).

Is appointed statutory auditor:

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.a r.l., having its registered office at 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel,

The terms of office of the members of the Board of Directors will expire after the annual General Meeting of the Company of the year 2018.

The terms of office of the auditor will expire after each annual meeting of shareholders approving the financial statements.

Sixth resolution

The general meeting decides to fix the registered office of the company at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Valuation of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of this deed is valued at three two thousand five hundred euro (2.500,00 €).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

Le trente septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "HULL No 2313 LLC", ayant eu son siège social en République des Iles Marshall.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bob LENTZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue aux Iles Marshall, le 27 septembre 2013 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société des Iles Marshall à Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'actionnaire unique le 27 septembre 2013, de transférer le siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

2. Fixation du capital social à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,00 USD) représenté par cinq cents (500) actions de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,00 USD) chacune, entièrement libéré, ainsi qu'il résulte du rapport d'un réviseur d'entreprise daté du 30 septembre 2013.

3. Modification de l'objet social de la société, qui sera dorénavant comme suit:

"La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise."

4. Refonte totale des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

5. Nomination de trois administrateurs et de un commissaire et détermination de la durée de leur mandat.

6. Détermination du siège social.

III.- L'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

V.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution:

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'actionnaire unique le 27 septembre 2013 de transférer le siège social des Iles Marshall à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, avec effet au 1^{er} octobre 2013 à 00:00 heures.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de fixer le capital social à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,00 USD), représenté par cinq cents (500) actions de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,00 USD) chacune, entièrement libéré, ainsi qu'il ressort du rapport du réviseur d'entreprise Compagnie Européenne de Révision, daté du 30 septembre 2013, lequel restera annexé aux présentes.

Ledit rapport conclut aux termes suivants:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que sa valeur global des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie tel que stipulé dans le projet d'acte de transfert du siège social."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de changer de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide la refonte des statuts pour l'adapter à la législation luxembourgeoise et pour lui donner la teneur suivante, la dénomination de la société restant identique:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "HULL No 2313 S.A.".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de février à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'Administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) Administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un Administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) Administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'Assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis

par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les Administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout Administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les Administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout Administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.

10.6 Tout Administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'Administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période d'une année et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en espèce ou en nature. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

a) ANGELMAR Corp S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, représentée par Monsieur Fernand BOZZONI, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Monsieur Fabrice MAIRE, prèdit, demeurant professionnellement à L-5630, Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein,

c) Monsieur Dominique PRUNIER, demeurant à F-75009 Paris, 5, rue Cardinal Mercier.

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer:

- Monsieur Fabrice MAIRE, prèdit, comme dirigeant maritime de la société. Les pouvoirs qui lui sont conférés pour l'exercice de cette fonction seront spécifiés par le Conseil d'Administration.

- Monsieur Fabrice MAIRE, prèdit, au poste de délégué à la gestion journalière. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des commissaires à un (1).

Est nommé commissaire:

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.à r.l., avec siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

Le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de la Société en 2018 et celui du commissaire à l'issue de chaque assemblée générale annuelle approuvant les états financiers.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,00 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. MAIRE, F. FERRON, B. LENTZ, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 45795. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146788/570.

(130179397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Trek Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.581.

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "TREK INVEST S.A." inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.581, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentais en date du 26 septembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Frédéric LECLERCQ, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

et comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions de la Société d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

VI. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder, pour son propre compte, à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première et Unique résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder, pour son propre compte, à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Leclercq, R. Thill, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2013. LAC/2013/46661. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147688/97.

(130180297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Hull No 2314 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 180.967.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen,

On the thirtieth of September.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HULL No 2314 LLC", a company with former registered offices in the Republic of the Marshall Islands.

The meeting was opened with Mr Fabrice MAIRE, companies' manager, residing professionally in L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein, in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank FERRON, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Bob LENTZ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

I.- The present general meeting has been convened, following the general meeting of the company held in the Marshall Islands which decided, among other things, to transfer the registered office of the company from the Marshall Islands to Luxembourg and to submit the company to Luxembourg Law.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the decision taken by the sole shareholder on 27 September 2013, to transfer the registered office of the company to L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

2. Fixation of the capital at fifty thousand US Dollars (50.000,00 USD), represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, as confirmed in an assessment report by a "réviseur d'entreprise".

3. Modification of the object of the company to give it the following wording:

"The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber of otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization."

4. Complete reorganization of the articles of incorporation in order to adapt them to Luxembourg Law.

5. Appointment of three directors and one statutory auditor and determination of the duration of their mandates.

6. Determination of the registered offices.

III.- The proxies of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- The whole corporate capital being represented at this meeting and the shareholder represented declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V.- The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

First resolution:

The general meeting decides to ratify the decision taken by the sole shareholder on 27 September 2013, to transfer the registered office from the Republic of the Marshall Islands to L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, with effect as of 1 October 2013 at 00:00 a.m. Luxembourg time.

Second resolution:

The general meeting decides to fix the capital at fifty thousand US Dollars (50.000,00 USD), represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, all paid

in, as confirmed in an assessment report by the "réviseur d'entreprise" Compagnie Européenne de Révision on 30 September 2013, which will be annexed to the present deed.

This assessment report concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, as stated in the draft deed of transfer of the registered office."

Third resolution:

The general meeting decides to change the object of the company to give it the following wording:

"The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization. "

Fourth resolution:

The general meeting decides to reorganize the articles of incorporation, in order to adapt them to Luxembourg Law, which articles of incorporation will from now on have the following wording:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "HULL No 2314 S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

4.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50.000.00) consisting of five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, all paid in.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company will be in registered form, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7 Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 2nd Wednesday of the month of February at three p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. The General Meeting may decide to create two categories of Directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any Director may be removed at any time by a resolution taken by the General Meeting of Shareholders. The Director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors elected by the General Meeting may meet and elect a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of Directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two Directors or by any person delegated to this effect by the Directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the Directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any Director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

10.6 Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a Shareholder nor a Director, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of Directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director or by the joint signature of two B Directors.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term one year and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in cash or in kind. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Fifth resolution:

The number of directors is fixed at three (3). The following are appointed directors:

a) ANGELMAR Corp S.A., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, represented by Mr Fernand BOZZONI, companies' manager, with professional address in L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Mr. Fabrice MAIRE, prenamed, with professional address in L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein,

c) Mr. Dominique PRUNIER, with private address at 5, rue Cardinal Mercier, F - 75009 Paris,

The Board of Directors is authorized to appoint:

- Mr. Fabrice MAIRE as manager of the seagoings of the Company. His powers will be specified by the Board of Directors.

- Mr. Fabrice MAIRE as director of daily administration. The term of this appointment will expire at the Annual General Meeting of the Company of the year 2015.

The number of statutory auditors is set at one (1).

Is appointed statutory auditor:

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.a r.l., having its registered office at 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel,

The terms of office of the members of the Board of Directors will expire after the annual General Meeting of the Company of the year 2018.

The terms of office of the auditor will expire after each annual meeting of shareholders approving the financial statements.

Sixth resolution

The general meeting decides to fix the registered office of the company at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Valuation of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of this deed is valued at three two thousand five hundred euro (2.500,00 €).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

Le trente septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "HULL No 2314 LLC", ayant eu son siège social en République des Iles Marshall.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bob LENTZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue aux Iles Marshall, le 27 septembre 2013 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société des Iles Marshall à Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'actionnaire unique le 27 septembre 2013, de transférer le siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

2. Fixation du capital social à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,00 USD) représenté par cinq cents (500) actions de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,00 USD) chacune, entièrement libéré, ainsi qu'il résulte du rapport d'un réviseur d'entreprise daté du 30 septembre 2013.

3. Modification de l'objet social de la société, qui sera dorénavant comme suit:

"La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. "

4. Refonte totale des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

5. Nomination de trois administrateurs et de un commissaire et détermination de la durée de leur mandat.

6. Détermination du siège social.

III.- L'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

V.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution:

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'actionnaire unique le 27 septembre 2013 de transférer le siège social des Iles Marshall à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, avec effet au 1^{er} octobre 2013 à 00:00 heures.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de fixer le capital social à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,00 USD), représenté par cinq cents (500) actions de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,00 USD) chacune, entièrement libéré, ainsi qu'il ressort du rapport du réviseur d'entreprise Compagnie Européenne de Révision, daté du 30 septembre 2013, lequel restera annexé aux présentes.

Ledit rapport conclut aux termes suivants:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que sa valeur global des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie tel que stipulé dans le projet d'acte de transfert du siège social."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de changer de changer l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide la refonte des statuts pour l'adapter à la législation luxembourgeoise et pour lui donner la teneur suivante, la dénomination de la société restant identique:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "HULL No 2314 S.A. ".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de février à 15.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'Administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) Administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un

Administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) Administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'Assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les Administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout Administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les Administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout Administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.

10.6 Tout Administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'Administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel

dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période d'une année et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en espèce ou en nature. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- a) ANGELMAR Corp S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, représentée par Monsieur Fernand BOZZONI, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,
- b) Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, demeurant professionnellement à L-5630, Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein,
- c) Monsieur Dominique PRUNIER, demeurant à F-75009 Paris, 5, rue Cardinal Mercier.

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer:

- Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, comme dirigeant maritime de la société. Les pouvoirs qui lui sont conférés pour l'exercice de cette fonction seront spécifiés par le Conseil d'Administration.

- Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, au poste de délégué à la gestion journalière. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des commissaires à un (1).

Est nommé commissaire:

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.à r.l., avec siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

Le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de la Société en 2018 et celui du commissaire à l'issue de chaque assemblée générale annuelle approuvant les états financiers.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,00 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. MAIRE, F. FERRON, B. LENTZ, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 45797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146789/569.

(130179398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Deltalux GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.348.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013154063/15.

(130188956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

EMF Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.710.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 12 juillet 2013

La société anonyme ERNST & YOUNG a été reconduite comme réviseur d'entreprises agréé chargée de l'audit des comptes de 2014.

Luxembourg, le 6.11.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EMF Luxembourg S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013154102/14.

(130188961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.